

*Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire
de Huisseau sur Mauves*

118 rue du Bois de Deure - 45130 HUISSEAU SUR MAUVES

Tél : 02-38-80-77-02 - Fax : 02-38-80-77-49

Email : siris2@wanadoo.fr - Site : www.huisseausurmauves.fr

Communes adhérentes :

Baccon, Coulmiers, Huisseau sur Mauves, Rozières-en-Beauce



En ce début d'année, nous souhaitons la bienvenue aux élèves
et à leurs parents, « nouveaux » et « anciens » !

Vous trouverez dans cette petite plaquette
les premiers renseignements utiles de rentrée.

Conservez-la pour vous y reporter aussi souvent que nécessaire.

Rentrée scolaire 2015-2016

Maternelle – Élémentaire

Infos Rentrée 2015-2016

Calendrier scolaire

Rentrée scolaire des enseignants : Lundi 31 août 2015

Rentrée scolaire des élèves : Mardi 1er septembre 2015

8h45 pour les maternelles - 9h pour les élémentaires*



**Pour les enfants de PS de maternelle
des horaires décalés seront mis en place
soit 8h45 ou 9h45
(les horaires seront affichés sur le tableau
d'affichage de l'école la veille de la rentrée)*

TOUSSAINT

Fin des cours : vendredi 16 octobre 2015

Reprise des cours : lundi 2 novembre 2015

NOEL

Fin des cours : vendredi 18 décembre 2015

Reprise des cours : lundi 4 janvier 2016

VACANCES D'HIVER

Fin des cours : vendredi 5 février 2016

Reprise des cours : lundi 22 février 2016

VACANCES DE PRINTEMPS

Fin des cours : vendredi 1er avril 2016

Reprise des cours : lundi 18 avril 2016

VACANCES D'ETE

Fin des cours : mardi 5 juillet 2016

Organisation Administrative

Mme DORET Murielle, Secrétaire du SIRIS, est à votre disposition le :

lundi, mardi et jeudi de 8h30-12h et 13h30-17h30

mercredi et vendredi de 8h30 à 12h15

pour tous renseignements concernant le Syndicat Scolaire



02-38-80-77-02



siris2@wanadoo.fr

Mme CHAMPION Martine

Directrice de l'école Maternelle

Tél : 02-38-80-75-94

Mme MAUPAS Magali

Directrice de l'école élémentaire de HUISSEAU

Tél : 02-38-80-70-70

Mme RUFFIER Nathanaëlle

Directrice de l'école élémentaire de COULMIERS

Tél : 02-38-74-28-81

Mme HENAUT Sylvie

Directrice de l'école élémentaire de BACCON

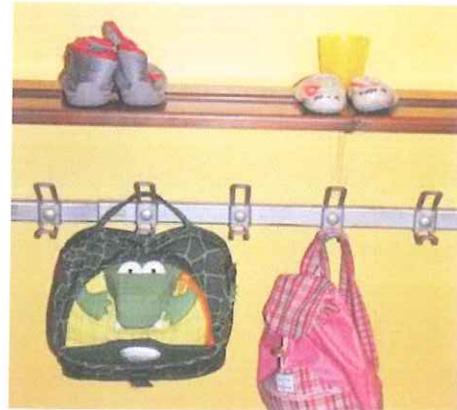
Tél : 02-38-80-78-00



Ecole maternelle

lundi, mardi, jeudi et vendredi
8h45 à 11h45 - 13h30 à 16h
Activités de 16h à 16h30

mercredi
9h30 à 11h30



Ecoles élémentaires de BACCON, COULMIERS et HUISSEAU

lundi, mardi, jeudi et vendredi
9h à 12h - 14h à 16h30
12h00-12h45 : 1er groupe : Repas
12h00-12h45 : 2ème groupe : Activités

12h45-13h30 : 2ème groupe : Repas
12h45-13h30 : 1er groupe : Activités

13h30- 14h : récréation pour tous

mercredi
9h30 à 11h30



L'accueil est effectué par les enseignants dans chaque école
10mn avant l'entrée en cours.



Bienvenue à la garderie

La garderie du matin

Les enfants sont accueillis de 7h15 à 8h35 pour la maternelle dans les locaux de l'école maternelle et de 7h15 à 8h50 pour les élémentaires dans les locaux de l'école primaire.

Elle est assurée par deux agents territoriaux dans chaque garderie.

Pour pouvoir commencer la journée dans de bonnes conditions, le personnel veille à ce que l'enfant puisse sortir du sommeil à son rythme.

- Tarif mensuel : Forfait de 18€
- Tarif journalier : 3,90€ (achat de tickets auprès du SIRIS)

L'accueil périscolaire du soir

Un accueil périscolaire est mis en place sur chaque école du regroupement de 16h30 à 18h30.

Pour BACCON et COULMIERS : prendre contact auprès des Mairies respectives (Baccon : 02.38.46.67.88 - Coulmiers : 02.38.74.22.08)

Pour HUISSEAU : prendre contact auprès de M. RAYNAL Christophe Directeur du CLSH de HUISSEAU SUR MAUVES (06-24-21-25-66).

La pause méridienne

Les restaurants Scolaires

Il s'agit d'un service mis à la disposition des familles.

Le tarif est fixé par délibération du comité syndical et est revu chaque année.

La facturation est établie par le SIRIS et transmise par le TRESOR PUBLIC.

Tarifs :

- Ecole maternelle : Forfait mensuel de 42.00€
- Prix du repas maternelle occasionnel : 3,50€
- Ecole élémentaire : Forfait mensuel de 46.00€
- Prix du repas élémentaire occasionnel : 4.00 €



Deux services de restauration sont organisés dans chaque restaurant scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire (pas de restauration SIRIS le mercredi midi ; se rapprocher du CLSH de HUISSEAU).

Restaurant de la maternelle :

1^{er} service : 11h45-12h30

2^{ème} service : 12h35-13h20

Restaurant de l'élémentaire

1^{er} service : 12h00-12h45 (*)

2^{ème} service : 12h45-13h30 (*)

(*) Avant ou après le repas, des activités sont proposées aux enfants.

Le transport scolaire

Le transport scolaire est géré par le Conseil Général, mais les problèmes rencontrés sont portés à la connaissance du SIRIS qui les transmet au Conseil Général et en assure le suivi.



Tarifs Pass scolaire ULYS 2014 :

o Ecoles maternelle et élémentaire : **132€/an** (réduction dès le 2^{ème} enfant : 50% et gratuité à partir du 3^{ème} enfant).

Afin de valider le trajet du mercredi midi, ou lors de trajets exceptionnels dans l'année, une carte de 10 trajets peut être achetée auprès d'ULYS.

o **ULYS 10** : Il s'agit d'un titre de 10 voyages illimité dans le temps. Il est vendu à bord des cars, chez les dépositaires (TABAC PRESSE - 92 Route Nationale à ST AY - 02 38 88 85 18 ou BAR TABAC LE RALLYE - 12 Route Porte Dieu - 45190 BEAUGENCY - Tél : 02 38 44 51 28, en gare routière ou via le site ULYS.

o Tarif : **21€**

o **ULYS VOYAGE** : Il s'agit d'un titre de transport valable pour un trajet unique. Points de vente idem ULYS 10

o Tarif : **2,40€**

Fonctionnement du Syndicat Scolaire

Le Syndicat Scolaire a été créé en septembre 1979 par les Communes de HUISSEAU SUR MAUVES et BACCON. En septembre 2013, les Communes de COULMIERS et de ROZIERES EN BEUCE ont été rattachées audit syndicat. Son siège social est situé dans les locaux de la mairie de HUISSEAU SUR MAUVES.

Son rôle est de gérer les finances du regroupement pédagogique (cantine, garderie du matin, transports scolaires).

Le Comité Syndical

Il est composé de 12 membres (3 délégués par Conseil Municipal).

Composition du nouveau bureau suite aux élections de mars 2014 :

Présidente : Mme HAMEAU Véronique

Vice-Président rattaché à l'école de BACCON : Mr DEROUCK Frédéric

Vice-Président rattaché à l'école de COULMIERS : Mr DE VILLEBONNE
Thierry

Le Comité se réunit régulièrement pour prendre toutes les décisions concernant l'organisation du Syndicat Scolaire (1 fois par mois). Il est informé et donne son avis sur tous les problèmes rencontrés (cantine, garderie, transport...).

Il crée les postes des agents qui seront nommés par le Président du S.I.R.I.S.

Il gère, au travers d'un budget de 500 000€, les dépenses et les recettes de fonctionnement (fournitures scolaires, produits d'entretien, repas, garderie, transports lors de sorties scolaires, quote-part des Communes adhérentes...) mais aussi d'investissement (achat de mobilier, informatique, d'électroménager...).

Remarque : Les écoles restent la propriété des Communes qui ont donc en charge de leur entretien (réfection des toitures, des murs, des sols, des moyens de chauffage...).

Le syndicat permet l'accueil d'environ 260 enfants répartis en dix classes, de la maternelle (accueil l'année civile du troisième anniversaire) jusqu'au CM2.

Le personnel du regroupement

20 personnes sont employées au sein du SIRIS :

- Des agents d'entretien qui sont chargés de tenir en état de propreté les locaux scolaires.
- Des agents de restauration qui ont la charge de préparer la salle de restauration, préparer les repas (mode liaison froide) en respectant les procédures en vigueur, participer au service et à la vaisselle, assurer l'entretien du matériel, des locaux et des sanitaires, signaler les dysfonctionnements du matériel, les problèmes de sécurité, veiller aux règles de sécurité (ventilation des locaux, fermeture des portes, fenêtres, ...).
- Des ATSEM (1 par classe) assistent le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des enfants, ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants.

Comme tout le personnel, elles sont placées sous l'autorité du SIRIS, qui a seul qualité pour régler leur situation administrative, mais pendant le temps scolaire, elles sont sous l'autorité du Directeur d'Ecole.

- Une intervenante Informatique. Cette personne intervient dans le cadre des activités organisées par l'école sur toutes les classes du regroupement. Elle fait partie intégrante du projet d'école.
- Des agents pour les activités sur la pause méridienne (2 par école).

